

Ottawa, le mardi 26 mai 1998

Dossier n° : PR-97-034

EU ÉGARD À une plainte déposée par la société Wang Canada Limited aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.), modifiée;

ET EU ÉGARD À une décision d'enquêter sur la plainte aux termes du paragraphe 30.13(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*.

ORDONNANCE

Dans une décision rendue le 11 mars 1998, le Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) a accordé à la société Wang Canada Limited (Wang), en application du paragraphe 30.16(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le remboursement des frais raisonnables qu'elle a engagés pour le dépôt et le traitement de sa plainte.

Le 14 avril 1998, Wang a présenté au Tribunal une demande de remboursement des frais liés à sa plainte s'élevant à 9 092,56 \$. Le 30 avril 1998, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (le Ministère) a indiqué, dans une lettre au Tribunal, qu'il n'avait aucune observation à faire sur la demande de Wang.

Wang a réclamé 8 137,40 \$ ou 83,1 heures, facturées à un taux horaire variant entre 60 \$ et 150 \$, pour les frais juridiques (incluant la TPS) et 955,16 \$ pour les débours. En étudiant la demande de Wang, le Tribunal a pris en considération les *Lignes directrices sur les frais dans une procédure portant sur un marché public* et examiné, entre autres, la complexité de la plainte et l'étendue de l'expérience et de la compétence de l'avocate. Le Tribunal est d'avis que le taux horaire et le nombre d'heures facturés, ainsi que les débours demandés, sont raisonnables et que les montants réclamés par Wang devraient lui être accordés.

Le Tribunal accorde par la présente à Wang le remboursement des frais s'élevant à 9 092,56 \$ relativement au traitement de sa plainte et ordonne au Ministère de prendre les dispositions nécessaires pour que le paiement en soit effectué rapidement.

Pierre Gosselin

Pierre Gosselin

Membre président

Susanne Grimes

Susanne Grimes

Secrétaire intérimaire